



**Le Président de la Communauté de  
Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises  
Monsieur Jacques RIGAUD**

à

**Monsieur Patrick TRICOU  
Mairie d'Agonès  
Le Village  
46 rue Saint Micisse  
34190 Agonès**

Ganges, le mercredi 20 avril 2016

N/Réf. : JR/NC/LC/MNL/253

Objet : Modification du mode de gestion de la déchèterie

Monsieur,

Comme vous le savez la Communauté des Communes a décidé de modifier le mode de gestion de la déchèterie intercommunale de Ganges et a opté pour une gestion en régie de ce site à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

La déchèterie rencontre un succès indéniable par la quantité des apports effectués par les administrés, les communes et les professionnels de notre territoire.

L'objectif d'une reprise de l'exploitation par notre collectivité est d'améliorer le service tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement de ce site.

Nous devons donc être particulièrement vigilants sur les personnes qui viennent déposer, en refusant l'accès aux utilisateurs extérieurs à notre territoire mais également être très attentifs sur la nature des dépôts ainsi que sur la qualité du tri.

Dans cette optique nous avons adopté un règlement intérieur qui s'appliquera dès le 2 mai 2016 à tout utilisateur de la déchèterie et nous allons procéder à une nouvelle campagne de distribution de badge afin de filtrer le plus efficacement possible les entrées sur le quai de déchargement.

[Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises](http://www.cdcgangesumene.fr)

26, avenue Pasteur – BP 114 – 34190 Ganges – Tél. 04 67 73 78 60 – Fax 04 67 73 78 62  
e-mail : [contact@cdcgangesumene.fr](mailto:contact@cdcgangesumene.fr) site internet : [www.cdcgangesumene.fr](http://www.cdcgangesumene.fr)

Vous trouverez ci-joint :

- Un exemplaire du règlement qui vous aidera à comprendre le fonctionnement de la déchèterie, ce qui vous permettra de répondre aux différentes questions de vos administrés ou de vos services.
- Une fiche vous expliquant les modalités d'attribution des badges et des autorisations temporaires de dépôts.
- Les nouveaux badges

Une campagne de sensibilisation aura lieu tout au long du mois de mai. A compter de début juin les utilisateurs se verront refuser l'entrée de la déchèterie s'ils n'ont pas le nouveau badge collé au pare-brise.

Bien entendu les services de la Communauté de Communes se tiennent à votre disposition pour répondre aux questions relatives à la déchèterie et à son fonctionnement.

Comptant sur votre aide pour informer vos administrés de ce changement, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président,  
Jacques RIGAUD.



Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

26, avenue Pasteur – BP 114 – 34190 Ganges – Tél. 04 67 73 78 60 – Fax 04 67 73 78 62  
e-mail : [contact@cdcgagesumene.fr](mailto:contact@cdcgagesumene.fr) site internet : [www.cdcgagesumene.fr](http://www.cdcgagesumene.fr)



**A L'ACCUEIL DE VOTRE  
MAIRIE**

**VOTRE NOUVEAU  
BADGE D'ACCES A LA  
DECHETTERIE  
OBLIGATOIRE**

**EST DISPONIBLE.**



Communauté de Communes des  
Cèvennes Garégoises et Suménoises

# Déchèterie Garèges

## ACCÈS PARTICULIER

N° Immat : .....



## Modalités d'attribution des badges et des autorisations de dépôt

1. Les **badges d'accès particuliers** ou **professionnels** sont à retirer auprès des Mairies :
  - 1.1. par les **particuliers** résidant sur votre commune,
  - 1.2. par les **professionnels (personnes morales ou physiques)** disposant d'un établissement permanent sur votre commune.

Le **numéro d'immatriculation** du véhicule du demandeur (sur présentation de la carte grise) devra **obligatoirement** être inscrit sur le badge, qui sera ensuite collé sur le pare-brise, côté habitacle.

Nous vous demandons de bien vérifier que l'adresse sur la carte grise du véhicule soit bien sur votre commune.

2. Les **professionnels (personnes physiques uniquement)** ayant une **activité professionnelle occasionnelle** sur la commune devront retirer une **autorisation de dépôt** (tamponnée et signée) à la mairie de la commune où ils exercent cette activité temporaire.

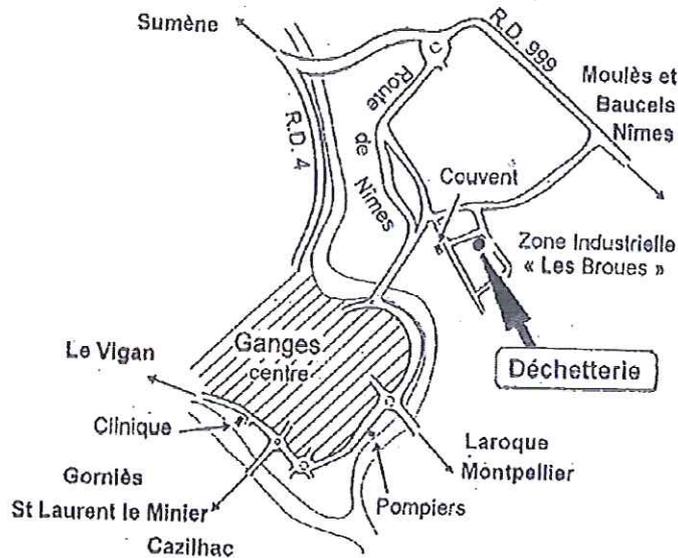
Ces justificatifs devront être présentés systématiquement au gardien de la déchèterie.

**Seules les personnes disposant d'un badge ou de l'autorisation de dépôt pourront accéder à la déchèterie.**

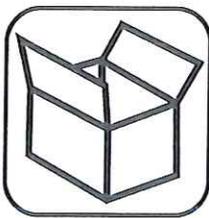
# Déchetterie de Ganges

Zone artisanale des Broues - Tél : 04 67 73 14 57

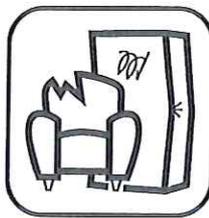
Ouverte du lundi au samedi  
9h00 à 12h00 - 15h00 à 18h30



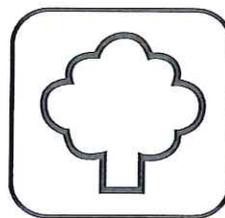
## Déchets acceptés



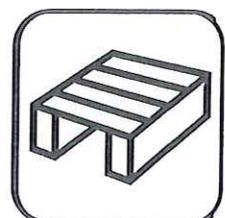
CARTONS



ENCOMBRANTS



DECHETS VERTS  
TAILLES



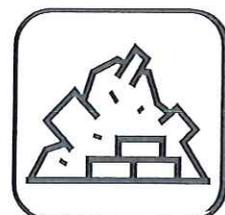
BOIS



METAUX



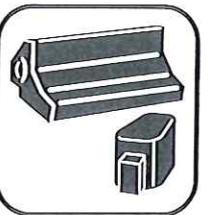
VITRES



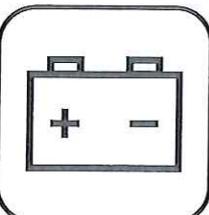
GRAVATS  
CENDRES



ELECTROMENAGER  
MATERIEL ELECTRIQUE



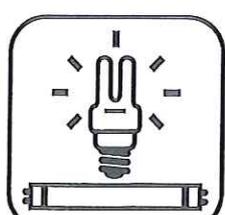
CARTOUCHES  
D'ENCRE



BATTERIES



DECHETS  
DANGEREUX



LAMPES A ECONOMIE  
D'ENERGIE  
TUBES FLUORESCENTS